



maa

Bulletin Régional de Santé des Abeilles Provence-Alpes-Côte d'Azur Octobre 2025 : N°2



L'automne est là. La fin d'été pluvieuse et les températures douces ont été favorables. Les colonies ont miellé en septembre dans les zones de basse altitude. Les apiculteurs sur ces secteurs observent de belles colonies, prêtes pour l'hivernage. La présence du frelon à pattes jaunes est très inégale selon les secteurs.

MEMO de l'apiculteur en octobre

- 1/ contrôler l'efficacité de son traitement varroa
- 2/ évaluer les réserves pour l'hivernage
- 3/ préparer son traitement d'hiver
- 4/ déclarer ses ruches

Sommaire

1

Miellée de lavande, une inquiétude grandissante

2

Bulletin OMAA 3^e trimestre

3

Agissons ensemble pour la santé des abeilles

4

Actualités

- Plan frelon GDS05
- Déclaration des ruches

Miellée de lavande : une inquiétude grandissante

Un observatoire pour mieux comprendre les subtilités de cette miellée

L'observatoire de la miellée de lavande est un projet de suivi de colonies d'apiculteurs et d'apicultrices professionnels pour mieux comprendre les facteurs de réussite de cette miellée en Provence (Drôme provençale, plateau de Valensole, plateau d'Albion / contreforts de la montagne de Lure, bassin d'Apt / vallée du Calavon). Le premier observatoire a vu le jour en 2008 sous le nom d'APIMODEL (partenariat ADAPI et INRA) afin de répondre à une demande de la profession qui observait des déclins de population d'abeilles durant la miellée. L'objectif était double : répondre aux questionnements des apiculteurs autour de cette miellée phare en Provence, et hiérarchiser les facteurs qui impactent la performance des colonies (paramètres populationnels, sanitaires, géographiques...). Depuis 2017, l'ADAPI porte seule l'observatoire et continue de le faire vivre chaque année, permettant l'acquisition de milliers de données (environ 5 650 colonies suivies entre 2009 et 2025).

Ce que nous apprennent les données historiques de l'observatoire

La performance des colonies (représentée par le gain de poids des colonies pendant la miellée) est principalement due à :

- La force populationnelle des colonies. La présence de couvain operculé et d'abeilles en quantités abondantes en début de miellée permet d'espérer de meilleurs gains de poids
- L'état sanitaire des colonies et notamment la charge en varroas phorétiques. Lorsque la pression varroa dépasse un certain seuil (2-3 VP/100ab), elle impacte négativement la performance des colonies lors de la miellée

S'il est possible de mesurer les facteurs liés aux colonies, il est plus difficile d'appréhender la notion de ressources ou de climat qui jouent un rôle important dans le succès de la miellée de lavande. L'ADAPI entreprend des travaux pour appréhender l'impact du climat (confrontations des données de production et climatiques sur les 18 dernières années) et les productions nectarifères des plants de lavandin.

Retour sur la miellée de lavande 2025

Les gains de poids enregistrés illustrent les retours des apiculteurs de la région : **l'année 2025 fait partie des pires années de production de miel de lavande**. Pour les colonies suivies dans le cadre de l'observatoire, on mesure un gain de poids en hausses de **7kg en moyenne, contre 15,5kg en moyenne depuis 2009**. Et le constat est à peu près équivalent dans les différentes zones de production. Les colonies évaluées n'étaient pas particulièrement plus faibles (en population d'abeilles et de couvain) ni plus infestées par le varroa que les années précédentes. La mauvaise année semble être due à d'autres facteurs, notamment environnementaux, comme la quantité de la ressource, les conditions météorologiques avant et/ou pendant la miellée...

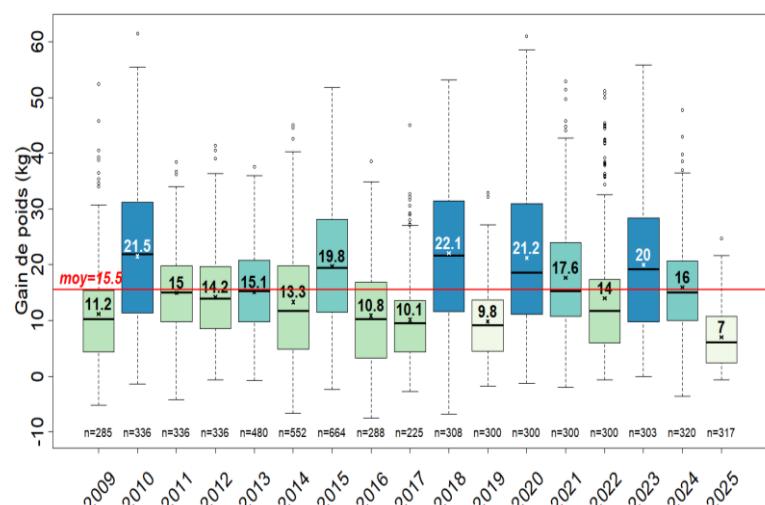


Figure 1 : Evolution de la production de miel de lavande en hausse au cours des années. Les chiffres indiqués dans les boîtes correspondent aux moyennes annuelles et la valeur en rouge est la moyenne 2009-2025 (toutes zones confondues)

Un besoin de comprendre les affaiblissements importants pendant la miellée

La diminution de la population des colonies au cours de la miellée de lavande en Provence est un phénomène normal. Toutefois **des constats de dépopulations anormalement importantes et précoce sont régulièrement établis**. Ils se traduisent par un ralentissement de la prise de poids et une disparition des butineuses, avec ou sans abeilles mortes devant l'entrée.

Cet été, l'ADAPI a mis en place un dispositif de surveillance de ruchers pour tenter d'observer et de comprendre ce phénomène. Cinq ruchers de l'observatoire de la miellée de lavande ont été sélectionnés dans des zones où des affaiblissements avaient déjà été rapportés les années précédentes : trois sur le plateau de Valensole et deux en Drôme provençale. Sur chacun de ces ruchers, 20 colonies ont fait l'objet d'une surveillance renforcée :

- Une évaluation complète de la population et de l'état sanitaire en début et en fin de miellée
- Des prélèvements hebdomadaires de butineuses et de miel frais pour y rechercher d'éventuels résidus de pesticides
- L'utilisation d'une dizaine de compteurs d'abeilles BeeLive© comme outils de surveillance de la mortalité quotidienne des butineuses

Une dépopulation élevée a bien été constatée potentiellement liée à une mortalité des abeilles et/ou du couvain et malgré un bon état sanitaire. Les mesures ont révélées que la quantité d'abeilles 21j après le début de la miellée était inférieure de 25 à 30% par rapport à la quantité totale de couvain présente en début de miellée.

L'utilisation des compteurs d'abeilles BeeLive© pour surveiller la mortalité des butineuses n'a à ce stade pas été validée, le dispositif présentant trop d'erreurs de mesures, mais elle a tout de même permis de collecter des données sur l'activité de butinage.

Par ailleurs, l'absence ou la très faible contamination des matrices apicoles n'a pas permis d'appuyer l'hypothèse d'une exposition préjudiciable à des pesticides pour expliquer ces affaiblissements. L'origine des dépopulations observées reste donc inconnue. Des analyses sont toujours en cours et l'ADAPI poursuivra ses investigations en 2026...



Un suivi de la miellée en temps réel gratuit et accessible !

L'ADAPI équipe 80 ruches de balances connectées Optibee®, réparties sur différents sites de production historiques. Grâce à ces balances, il est possible de suivre l'évolution de la miellée de lavande en temps réel sur Optibee-ADAPI ou sur le site Apimodel : Santé et performance des abeilles.

Pour en savoir plus sur la miellée de lavande :

Comptes-rendus annuels disponibles sur le Site de l'ADAPI :
https://adapi.adafrance.org/infos/suivi_miellee_lavande.php

Auteurs : Mathilde Maljevac & Audric Argilier (ADAPI)



maa

frgtv PACA
FEDERATION DES GROUPES TECHNIQUES VETERINAIRES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

BILAN troisième trimestre 2025

Source : Données OMAA consolidées au 30/09/2025

7 déclarations ont été enregistrées entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2025 en région PACA. Au niveau national 149 déclarations ont été enregistrées dans les 8 régions disposant d'un OMAA (AURA, Bretagne, Bourgogne Franche Comté, Centre Val de Loire, Hauts de France, Occitanie, Pays de la Loire).

La localisation des événements de santé déclarés est illustrée sur la Figure 1.

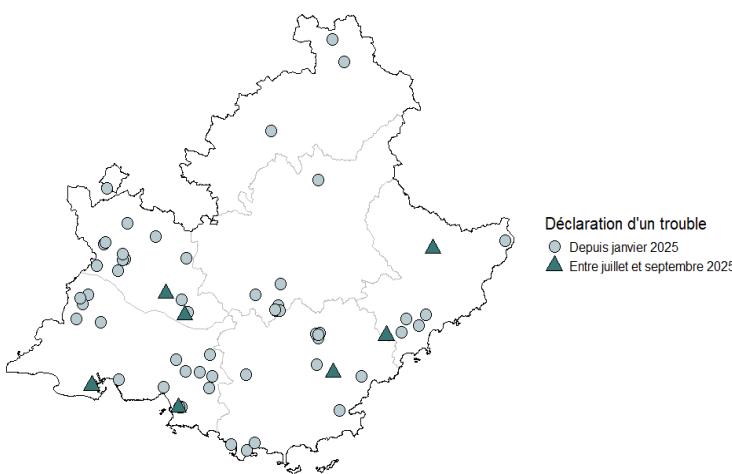


Figure 1 : Localisation des déclarations à l'OMAA en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur selon la date de déclaration

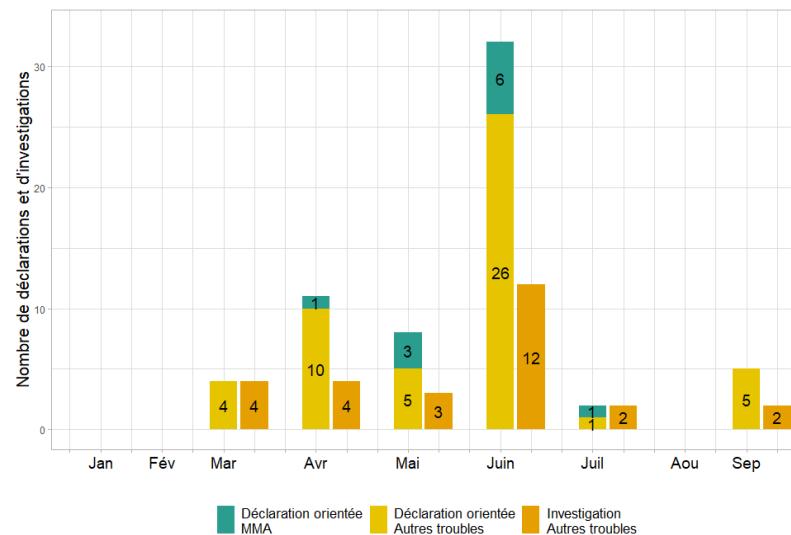


Figure 2 : Nombre mensuel de déclarations orientées vers chacun des dispositifs de surveillance et nombre mensuel d'investigations conduites via le dispositif de surveillance des Autres troubles en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

1 déclaration a été orientée vers le dispositif de surveillance des Mortalités Massives Aigues d'Abeilles, avec suspicion d'intoxication (MMA), au mois de juillet. 6 déclarations ont été orientées vers le dispositif de surveillance des Autres troubles. 2 visites ont été réalisées dans les ruchers en juillet, et 2 visites en septembre.

MMA (1)

1 déclaration a été orientée vers le dispositif de surveillance des Mortalités Massives Aigues d'Abeilles avec suspicion d'Intoxication (MMA), ce qui porte à 12 le nombre pour 2025. La localisation de cette déclarations est illustrée sur la Figure 3 (■). Des enquêtes ont été conduites par les DRAAF/SRAL PACA et les DD(ETS)PP locales. Les résultats ne sont pas encore disponibles.

Les conclusions des enquêtes seront rendues au mois de novembre.

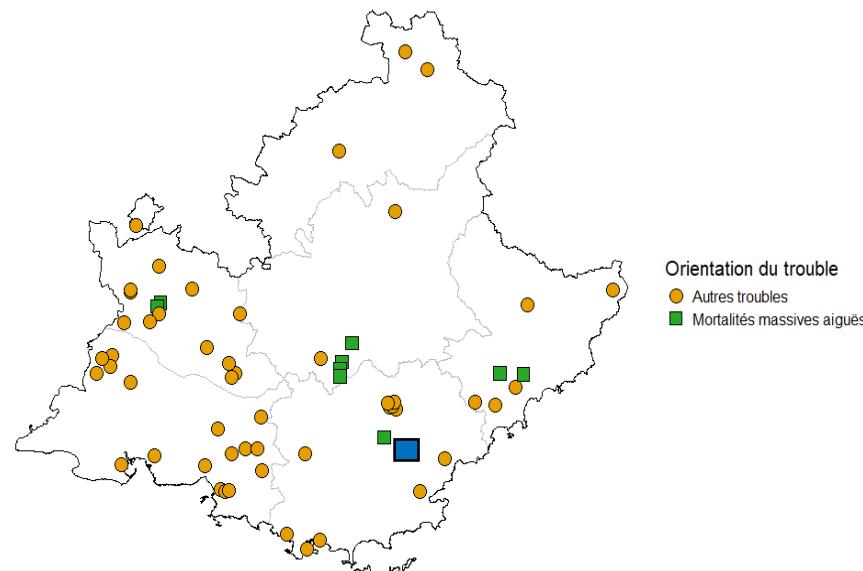


Figure 3 : Localisation et orientation des troubles constatés en 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Voie Autres troubles – Motif d'appels des apiculteurs

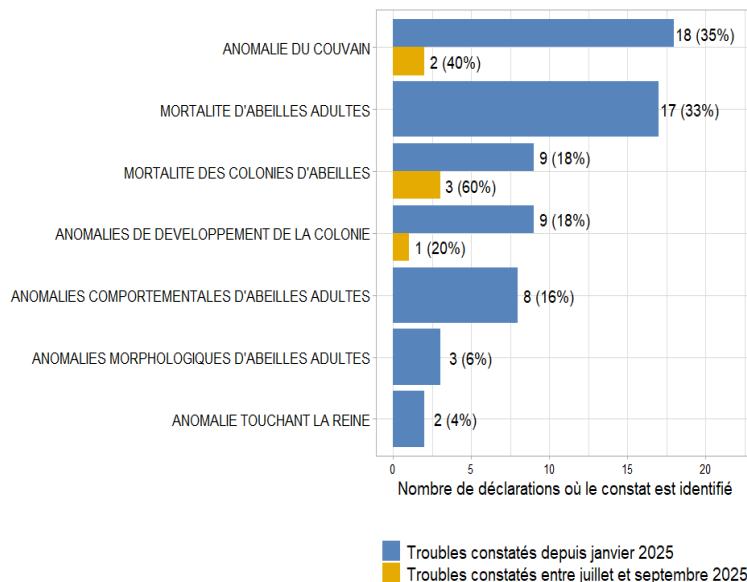
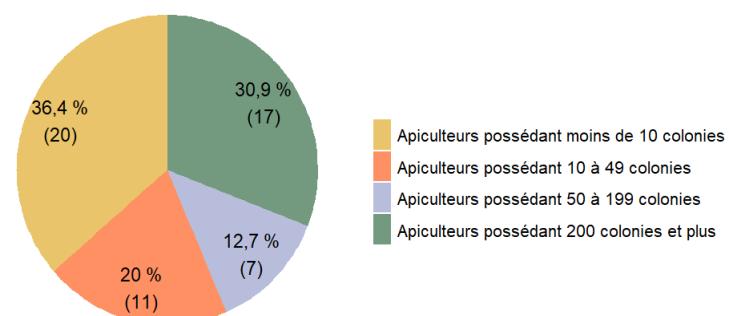


Figure 4 : Principaux constats identifiés par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur les troubles orientés Autres troubles constatés depuis janvier 2025 (n=51) et les troubles constatés entre juillet et septembre 2025 (n=5) en Provence-Alpes-Côte d'Azur (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs constats)

De juillet à septembre les principaux motifs d'appel étaient les problèmes de mortalité de colonie d'abeilles (60 %) et les anomalies du couvain (40%). 20% des appels concernaient des anomalies de développement de la colonie (dépopulation ou colonie trop faible pour la saison).

Figure 5 : Profil des 55 apiculteurs qui ont directement contacté l'OMAA en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2025, à l'origine de 60 déclarations.



Voie Autres troubles – Résultat des investigations

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre, 4 investigations ont été menées au rucher, selon le souhait des apiculteurs.

En septembre :

- Un cas concernait la mort de 3 colonies, vides d'abeille. L'absence de matrice à prélever ne permet pas d'identifier la cause mais une intoxication est suspectée.
- Un cas concernait la mortalité d'une colonie d'abeilles liée au varroa et au virus des ailes déformées (DWV) – photo 1

En juillet :

- Un cas concernait une atteinte par le SBV (Sac Brood Virus) – photo 2
- Un cas concernait des troubles du couvain peu marqués liés à la varroose.



Photo 1 : Abeille aux ailes déformées – virus DWV.



Photo 2 : prénymphe morte : virus SBV (Sac Brood Virus)



L'année 2025 est-elle une année à maladie noire ?

Au printemps 2025, 11 visites sur des ruchers atteints de mortalité d'abeilles adultes ont permis de diagnostiquer de la maladie noire, en région PACA (cf. carte ci-dessous). Au niveau national, 71 visites qui ont mis en évidence cette maladie depuis le mois de mars. Dans la majorité des cas les symptômes se sont résolus en quelques semaines, mais certaines colonies ont été affaiblies et ont subi des baisses de production.



Agissons ensemble pour la santé de nos abeilles !

Nos abeilles sont essentielles pour la préservation de la biodiversité, la pérennité de notre agriculture, et notre souveraineté alimentaire. Cependant, elles font face à des menaces croissantes parmi lesquelles le varroa et le frelon asiatique sont particulièrement impactants pour nos colonies. La prévention et la lutte contre ces dangers, préjudiciables aux activités apicoles, nécessitent la mobilisation de tous.

 **Face à ces menaces, une approche isolée est insuffisante.
Seule une lutte collective et coordonnée est efficace !**

De nombreuses maladies et parasites des abeilles, comme la loque américaine ou le varroa, **se propagent facilement d'une colonie à l'autre**, notamment par essaimage, dérive des abeilles ou pillage de ruches affaiblies. Les pratiques apicoles peuvent aussi favoriser leurs diffusions. D'autres menaces, telles que le frelon asiatique ou le changement climatique, **nécessitent une réponse coordonnée** pour protéger durablement nos colonies.



Intégrer une lutte collective, c'est protéger vos colonies et celles de vos voisins.

Adhérez à une structure sanitaire apicole !



Adhérer à un GDS permet :

- d'avoir accès à des **conseils et formations techniques** pour maintenir vos colonies en bon état de santé
- d'**être accompagné** dans la gestion sanitaire de vos ruches
- d'intégrer une **stratégie collective pour prévenir et lutter efficacement contre varroa** (périodes de comptages, choix et accès aux médicaments, méthodes de luttes biotechniques).

Pour plus d'information sur les structures sanitaires autour de chez vous, contactez votre OVS :

 frgds.paca@reseauggs.com
 [04 92 72 73 34](tel:0492727334)

La lutte collective passe aussi par la connaissance de la localisation des ruchers. Pour rappel, il est obligatoire de déclarer ses colonies dès la 1^{re} ruche, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de chaque année. La déclaration peut se faire très facilement en ligne (mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ou par voie postale.

ACTUALITES

Démarrage du plan frelon asiatique dans les Hautes-Alpes

Comme évoqué dans le précédent bulletin, le GDS 05 a initié en 2025 des actions pour lutter contre l'expansion du frelon asiatique, en s'inspirant d'autres « plans frelon » comme celui des Bouches du Rhône par exemple.

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes nous soutient financièrement pour cette action qui comprend plusieurs actions :



- Mise à disposition (début 2026) de nos apiculteurs adhérents de pièges de capture sélectifs, et suivi de ces pièges grâce à la plateforme www.lefrelon.com.



Frelon équipé d'une balise radio (source : www.intuite.fr)

- Formation au « Certibiocide nuisibles » de 4 salariés ou TSA bénévoles pour l'utilisation du matériel de destruction de nids (perche télescopique et insecticide) en cours d'acquisition.



Destruction d'un nid de frelon asiatique (source : Estérel Côte d'Azur Agglomération - Fabien Walicki)

- Acquisition de matériel de radiodétection permettant de capturer un frelon vivant, l'équiper d'une balise faisant environ le poids d'une abeille (125 mg), qu'on colle sur le dos d'un frelon, pour le suivre grâce à une antenne portative branchée sur un téléphone. La localisation du nid permet ensuite de procéder à sa destruction.

F.Briand GDS05

DECLARATION DES RUCHES

Entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025, n'oubliez pas de déclarer vos ruches !

Tout apiculteur est tenu de déclarer **chaque année**, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant leur nombre et leurs emplacements.



La déclaration doit se faire dès la première colonie entre le 1^{er} septembre et 31 décembre 2025.

Cette courte déclaration (environ 3 minutes) permet :

- Une meilleure connaissance du cheptel apicole français

- Une amélioration de la gestion sanitaire des ruchers. En effet en connaissant les différents emplacements des ruches durant l'année cela permettra d'envoyer des alertes aux apiculteurs en cas de problèmes sanitaires sur une zone, (Loque Américaine, *Aethina Tumida*, *Tropilaelaps spp.* ...) et ainsi d'agir le plus rapidement possible. L'objectif étant de contenir une infestation et d'éviter trop de perte sur les colonies.
- Une mobilisation des aides européennes dans le cadre du Programme Sectoriel Apicole, permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

Déclaration en ligne sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) ou par voie postale en remplissant le Cerfa 139995*07 qui est également disponible sur le site [MesDémarches](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ou en mairie.

S.Chalaye FRGDS PACA

Pour aller plus loin

OMAA

- Consultez la vidéo explicative sur Youtube : <https://youtu.be/6Yg1vRMNRm0>
- Page dédiée sur le site de la plateforme ESA : <https://www.plateforme-esa.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa>

VARROA

- Guide des bonnes pratiques de l'ITSAP : <https://bonnes-pratiques.itsap.asso.fr/>
- Cahiers techniques Innov'api et Apinverno : site APIMODEL Santé et performance des abeilles - INRAE
- Guide Varroa et Varroose de la FNOSAD : https://fnosad-lsa.fr/fileadmin/GUIDES_et_registre_d_elevage/guide_fnosad_varroa_et_varroose.pdf
- Fiches techniques GDS France : <https://www.gdsfrance.org/varroa-destructor-fiches-techniques/>
- Fiches pratiques pour mesurer l'infestation Varroa : site ADAPI
- Guide INTERAPI sur les résistances de varroa aux acaricides : site ADAAURA

FRELON ASIATIQUE

- <https://www.departement13.fr/en-actions/environnement/gestion-de-la-biodiversite/un-grand-plan-de-lutte-contre-le-frelon>
- <https://www.departement13.fr/en-actions/laide-aux-communes/partenariat-pour-la-lutte-contre-les-frelons-dans-les-bouches-du>

Agir ensemble pour la santé des abeilles en région PACA

Nos abeilles sont essentielles. Cependant, elles font face à des menaces croissantes.
Adoptons ces 2 reflexes pour agir pour leur santé :

1/ Adhérer à une structure sanitaire locale : GDS Apicole et une structure technique : ADAPI

2/ Déclarer les troubles de santé à OMAA

GDSA 04

Président : Noël Piton
gdsa04@gmail.com
06 72 93 83 13

Section Apicole du GDS05

Président : Jacques Chaume
gds05@reseaugds.com

GDSA 06

Président : Philippe Maure
maure.philippe@yahoo.fr

GDSA 13

Président : Jean Luc Faure
contact@gdsa13.fr

GDSA 83

Président : Jean Sébastien Gros
president@gdsa83.fr

GDSA 84

Président : Vincent Bayon
contact@gdsa84.fr

ADAPI

Informations : Guillaume Kairo : guillaume.kairo@adapi.adafrance.org
Agenda : le 27 novembre 2025, Journée Technique à Lambesc (13)

Tous les apiculteurs peuvent déclarer des troubles de santé à l'OMAA, à partir d'une ruche. Chaque déclaration permet de mieux comprendre les troubles de santé des abeilles. Pour cela un seul numéro pour tous les ruchers de la région PACA : **04 83 43 33 49**, joignable 7j/7 de 8h à 21h. Un vétérinaire spécialisé en santé de l'abeille sera à votre écoute. Si nécessaire une visite de votre rucher pourra être programmée pour comprendre ce qui impacte vos colonies.

Ce service est entièrement gratuit pour l'apiculteur. Il est pris en charge par l'Etat.